



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation
Inventaire aranéologique sur les milieux emblématiques du territoire Parc Livradois-Forez et
sensibilisation aux araignées

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stephane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation/Durée

Contexte :

En 2009, dans la perspective de la révision de la Charte du Parc (2011 – 2026), les listes d'espèces sauvages présentes sur le territoire du Parc avaient été mises à jour. En 2020, un travail d'actualisation de ces listes a été réalisé par l'équipe du Parc avec l'aide de certains partenaires scientifiques dans la perspective de les mettre à disposition du public sur le site internet du Parc ou sur la nouvelle plateforme Biodiv'Livradois-Forez créée en 2020 également (<https://biodiversite.parc-livradois-forez.org/>).

Malgré le travail qui a pu être réalisé en régie et avec l'appui de ces partenaires, certaines listes sont manquantes faute de prospections et de données sur les communes du Parc.

Les listes d'espèces présentes sur le Parc seront mises à disposition du public sur le site internet du Parc et/ou sur la plateforme Biodiv'Livradois-Forez. Ce portail, dont la structure est commune aux différents



Parcs d'ARA, vise à informer sur les milieux et les espèces présents en Livradois-Forez et à inciter les habitants à contribuer aux inventaires participatifs.

En 2021, un premier inventaire aranéologique a été réalisé sur les habitats suivants :

- Tourbière haute
- Tourbière basse
- Forêt ancienne de montagne
- Lande montagnarde
- Prairie permanente de plaine
- Forêt alluviale ou ripisylve de plaine

Le bilan intermédiaire de cette première étude dresse la liste des 202 espèces recensées.

Des espèces à fort intérêt patrimonial, du fait de leur spécificité écologique ou de leur rareté, ont été trouvées.

Il est intéressant de mentionner que 4 espèces sont nouvelles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2022 et 2023 le Parc souhaite poursuivre ce travail de connaissance des araignées du territoire sur 8 nouveaux écosystèmes.

Une conférence grand public et une journée de formation sur les araignées pour les ambassadeurs viendront compléter ce travail d'inventaire.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Améliorer les connaissances sur ce groupe d'espèces ;
- Faire un état des lieux de plusieurs taxons liés à 8 écosystèmes emblématiques ;
- Identifier éventuellement des enjeux de conservation ;
- Initier la connaissance de ce groupe sur le territoire ;
- Sensibiliser la population à ce groupe méconnu.

Cette étude naturaliste va enrichir les connaissances locales et régionales sur des espèces.

Méthode envisagée :

L'inventaire portera sur 8 habitats naturels différents :

En 2022, l'inventaire sera mené sur 2 sites : Lac d'Aubusson et Néronde-sur-Dore, avec les milieux suivants :

- pelouse sèche,
- prairie de fauche de plaine,
- aulnaie,
- plage de galets.

En 2023, 4 milieux à déterminer dans les secteurs d'Orléat / Plaine des Varennes mais a minima :

- dunes des Girauds-Faures,
- forêt continentale de plaine.

Méthodologie proposée :

Le candidat devra proposer dans la notice technique une méthodologie répondant aux objectifs précisés ci-dessus. Cette méthodologie devra être détaillée et accompagnée d'un calendrier de réalisation. Le rapport final devra obligatoirement comporter une synthèse de la mission et des résultats obtenus sous la forme d'un résumé d'une page maximum.



Il devra proposer :

- 1 conférence grand public fin 2023 afin de présenter les résultats des prospections de 2022 et 2023.
- 1 formation « araignées » aux ambassadeurs nature du Parc à hauteur ½ journée en juin 2022.

Et assurer le suivi scientifique du « carnet de voyage au pays des araignées du Livradois-Forez » qui sera réalisé en 2022 et 2023.

Rendus

Rendus :

- Rapport d'étude intermédiaire au plus tard le 15 décembre 2022 pour l'année 2022 et le 15 décembre 2023 pour l'année 2023.
- Rapport détaillé final au plus tard mi-février 2023 pour l'année 2022 et mi-février 2024 pour l'année 2023 (avec : état des lieux de la richesse et de la spécificité de la faune aranéologique des sites étudiés, mise en évidence des espèces patrimoniales et/ou caractéristiques, cartographie succincte).
- Restitution de la liste des données brutes sous forme d'un tableau excel (fourni par le Parc) : 1 pour chaque année.

Calendrier :

Cette étude se déroulera sur 2022 et 2023, le contrat sera conclu à compter de la notification du marché jusqu'à fin mars 2024.

Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique (40%)
2. Le prix (35%)
3. Le délai d'intervention et le planning proposé (25%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

4- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée, le devis remis par l'entreprise.

5- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

6- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).



Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

7- Acomptes

- Un premier acompte de 30% sera versé à réception de la lettre de commande et sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à l'issue de la mission après acceptation par le Parc naturel régional Livradois-Forez du rapport d'étude détaillé adressé au plus tard le 15 février 2023 pour l'année 2022 et le 15 février 2024 pour l'année 2023 et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

8- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 25 mars 2022 – 12 H 00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Une note technique précisant :
 - La méthodologie mise en œuvre
 - Le délai d'intervention à réception de la commande
 - Les références de l'entreprise dans ce domaine
 - Le descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis
- ✓ Le cahier des clauses techniques particulières paraphé
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et Cachet du Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez